

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 03077

Numéro SIREN : 492 041 926

Nom ou dénomination : A2D ASSURANCES

Ce dépôt a été enregistré le 12/11/2018 sous le numéro de dépôt 50127

BONIFACIO & ASSOCIES

Société de Commissariat aux Comptes
Inscrite au Tableau des Commissaires aux Comptes d'Aix en Provence
11, Avenue Frédéric Mistral - 13008 MARSEILLE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
&
DU COMMISSAIRE DESIGNE POUR LA TRANSFORMATION
D'UNE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES**

SARL A2D ASSURANCES

SARL au capital de 40 000€

22 Avenue de Montolivet

13004 MARSEILLE

R.C.S. MARSEILLE 492 041 926



*Fait le 02/10/2018
4 pages*

Tél. : 04 91 16 73 30 - Fax : 04 91 22 09 06 - Email : vervloet@free.fr

SARL au capital de 8 000 Euros – N° SIRET 450 146 147 000 19 – APE 6920 Z - TVA : FR88450146147

En vertu de prescriptions de l'article L.224-3 du Code de commerce, vous avez bien voulu nous désigner, à la suite de la décision des associés, aux fins d'apprécier la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers dans le cadre de la transformation de votre société en Société par actions simplifiées.

Nous avons accomplis cette mission qui nous a été confiée par les Associés le 25 septembre 2018 et vous présentons aujourd'hui notre rapport d'évaluation des biens et avantages susmentionnés en application des articles L.224-3 et L.223-43 du Code du commerce.

Nous avons eu toutes possibilités pour consulter les documents comptables et sociaux et notamment le bilan et le compte de résultat arrêtés au 31 décembre 2017 et une situation comptable au 30/06/2018.

Pour l'établissement du présent rapport, j'ai effectué mes diligences conformément aux normes professionnelles des Commissaires aux comptes applicables en France.

Ces normes requièrent :

- D'une part, la mise en œuvre de diligences destinées à analyser la situation de la société, afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.
- D'autres part, la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance, et d'évaluation ; à analyser les avantages particuliers stipulés ; et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, et des évènements postérieurs à l'établissement du bilan au 31 décembre 2017.

1. LA SITUATION DE LA SOCIETE SE CARACTERISE PAR LES ELEMENTS SUIVANTS :

- *L'ACTIVITE DE LA SOCIETE EST EN BAISSSE ;*

Le chiffre d'affaires s'établit en effet à 322 540 Euros pour la situation comptable close au 30/06/2018.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 356 167 Euros et celui des charges d'exploitation à 321 475 Euros.

L'activité a donc baissé puisqu'au 31/12/2017, le chiffre d'affaires s'établissait à 710 001 Euros. Le total des produits d'exploitation s'élevait à 774 921 Euros et celui des charges d'exploitation à 711 723 Euros.

En lissant ces données sur une année complète, on obtient les évolutions suivantes : le chiffre d'affaires a subi une évolution d'environ de -66 kEuros.

Cependant en extrapolant le résultat d'exploitation des 6 premiers mois de 2018 (situation au 30/06/2018 : 34 692 €), on obtient un résultat prévisionnel de 69 384 €, soit +6 k€ par rapport au résultat d'exploitation au 31/12/2017.

- *LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE EST EQUILIBREE ;*

Les capitaux propres s'élèvent à 259 512 Euros au 30/06/2018.

- *LES ELEMENTS D'ACTIFS ET PASSIFS SONT CONSTATES EN RESPECT DES PRINCIPES COMPTABLES EN VIGUEUR EN FRANCE ;*

- *LE RESULTAT DE LA PERIODE EST BENEFICIAIRE*

Le bénéfice s'élève au 30/06/2018 à 14 456 Euros.

Au 31/12/2017, il s'agissait d'un bénéfice de 41 549 Euros, il a donc évolué de – 12 637 Euros si on lisse les données sur une année complète.

- *LES MODALITES JURIDIQUES DE LA TRANSFORMATION EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES N'APPELLENT PAS D'OBSERVATION DE MA PART.*

Par ailleurs, dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas de remarque de ma part.

2. JE N'AI PAS D'OBSERVATION A FORMULER SUR LA VALEUR DES BIENS COMPOSANT L'ACTIF SOCIAL

- ***LE MONTANT DES CAPITAUX PROPRES EST AU MOINS EGAL AU MONTANT DU CAPITAL SOCIAL, QUI EST DE 40 000 Euros ;***
- ***JE N'AI PAS CONSTATE D'AVANTAGES PARTICULIERS POUVANT EXISTER AU PROFIT D'ASSOCIES OU DE TIERS ;***

Nous nous permettons de vous rappeler que le présent rapport, en application de l'article L.224-3 du Code du commerce, est tenu à la disposition de tous les associés qui statueront sur l'évaluation des biens et l'octroi des avantages particuliers qu'ils ne peuvent réduire qu'à l'unanimité.

En foi de quoi, le présent rapport fait à Marseille vous est remis.

A Marseille, le 02 Octobre 2018


Laurent VERVLOET
Commissaires aux Comptes
